



## **Stage en Master LLCER**

**2022-2023**

### **Organisation :**

Le stage est possible dans le cursus de Master LLCER en :

- 1<sup>ère</sup> année de Master, semestre 2, au titre de l'UE5 : de 70 heures minimum, le stage doit en principe être terminé le 29 mai.
- 2<sup>ème</sup> année de Master, semestre 3, au titre de l'UE6 : de 70 heures minimum, le stage doit en principe être terminé le 31 décembre.
- 2<sup>ème</sup> année de Master, semestre 4, au titre de l'UE1 : de 70 heures minimum, le stage doit en principe être terminé le 29 mai. Dans certains parcours, seul un stage en équipe d'accueil est proposé au semestre 4. (Voir avec votre responsable de parcours)

### **Modalités d'évaluation :**

Rapport de stage de 10 à 15 pages (entre 30 000 et 32 000 signes).

### **Le rapport de stage doit :**

- Renseigner les objectifs visés du stage : découverte d'un milieu professionnel, acquisition de compétences supplémentaires...
- Fournir une description brève de la structure d'accueil
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées
- Offrir un bilan critique du stage
- Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
- Être écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Joindre en annexe (= en dehors des 10-15 pages du rapport) une photocopie de la convention de stage signée ainsi que de la lettre (ou mail) de candidature.
- Times New Roman 12pts, interligne 1,5.

**Démarche à suivre :**

L'étudiant contacte le responsable pédagogique du parcours qui doit valider le lieu, la durée et la période choisis.

Si l'accord est donné, l'étudiant, via son ENT, doit saisir la convention de stage.

Une fois la convention validée, celle-ci est envoyée à l'étudiant sur son adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant imprime en 3 exemplaires la convention.

L'étudiant doit signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis par l'enseignant référent, soit le directeur.trice de recherches, de son parcours. Une fois ces signatures apposées, l'étudiant dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues.

Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par la Doyenne.

Deux conventions seront remises à l'étudiant (une pour lui et une pour l'organisme d'accueil), l'Université conserve un exemplaire.

**Attention : toutes les signatures doivent être apposées avant le début du stage.**

**Calendrier :****Au S3**

Le rapport de stage, terminé en décembre, doit impérativement être rendu le 9 janvier 2023 au directeur de recherche.

**Aux S2 et S4**

Le rapport de stage, terminé fin mai, doit impérativement être rendu le 9 juin 2023 au directeur de recherche.

Dans certains parcours, le stage au S4 sera évalué par une présentation orale.